

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 8 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise;

**Administrateurs absents excusés :**

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAUTHIER Ophélie ; CROISSANT Guy ; LE BLOAS Mireille ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe ;

**Administrateurs absents :**

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

En exercice : 24  
Présents : 5  
Absents : 19  
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 5 décembre 2025

M. Dominique GEORGELIN, administrateur, a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2025-12-41

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - RH : VACANCE DE POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 4 décembre,

Considérant que deux postes au service soins (Infirmier fonction IDEC 35 heures hebdomadaires et Infirmier 35 heures hebdomadaires) sont vacants à l'EHPAD les Magnolias de Pontrieux.

Considérant qu'il convient, en conséquence de déclarer la vacance de ces postes et de procéder aux opérations de recrutement correspondantes.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- AUTORISE la Vice-Présidente à :
  - Procéder à la vacance du poste d'aide-soignant.
  - Procéder à la vacance du poste d'auxiliaire des soins.
  - Procéder aux opérations de recrutement.
  - Procéder en conséquence à la modification du tableau des effectifs.
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

